

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 27 septembre 2022 à 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement, 160, 76e Rue Est, rez-de-chaussée, Québec.

Sont présents: M. Claude Lavoie, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement  
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère du district électoral de Louis-XIV  
M. Éric Ralph Mercier, conseiller du district électoral des Monts

Sont également présents: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement  
Mme Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA4-2022-0135** Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CA4-2022-0136** Approbation du procès-verbal

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 août 2022, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### Communications écrites au conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants:

**Rapport à la suite de l'exercice d'une délégation de pouvoirs en vertu du**

**Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois d'août 2022**

---

**Première période de questions des citoyens, portant sur les points inscrits à l'ordre du jour**

---

Une première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

**Propositions**

---

**Gestion du territoire**

---

**CA4-2022-0137** **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41016Hd, R.C.A.4V.Q. 213 (rues de Champéry, Josée et de Sion, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts) - GT2022-438***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu :

- 1° D'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41016Hd, R.C.A.4V.Q. 213*, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° De tenir des mesures d'information complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*;
- 3° De demander l'opinion du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides relativement à ce projet de modification;
- 4° De demander au conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides de tenir l'assemblée publique de consultation sur ce projet de modification;
- 5° De prévoir une période de sept jours après l'assemblée publique de consultation aux personnes intéressées à formuler leurs observations par écrit.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

**CA4-2022-0138** **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41119Ha*, R.C.A.4V.Q. 214 (rues Françoise-Encelin, Isabelle-Doucinet, Ovila-Rhéaume, Prénouveau et Saint-Amour, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts) - GT2022-443**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu :

- 1° D'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41119Ha*, R.C.A.4V.Q. 214, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° De tenir des mesures d'information complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*;
- 3° De demander l'opinion du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides relativement à ce projet de modification;
- 4° De demander au conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides de tenir l'assemblée publique de consultation sur ce projet de modification;
- 5° De prévoir une période de sept jours après l'assemblée publique de consultation aux personnes intéressées à formuler leurs observations par écrit.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0139** **Demandes assujetties à un règlement relatif aux PIIA :**

- 8335, boulevard Henri-Bourassa, lot 1 027 990, district électoral de Louis-XIV
- 1279, boulevard Louis-XIV, lot 3 346 713, district électoral de Louis-XIV
- 1517, rue des Paradis-du-Bourg, lot 6 519 022, district électoral de Louis-XIV
- 1521, rue des Paradis-du-Bourg, lot 6 519 021, district électoral de Louis-XIV - **GT2022-441**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'approuver, à la suite des recommandations du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émises le 7 septembre 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale identifiés au tableau en annexe du sommaire décisionnel en lien avec la présente résolution, afin qu'il en fasse partie intégrante, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Demandes assujetties à un règlement relatif aux PIIA :**

- 133, rue Dorval, lot 6 518 165, district électoral des Monts
  - 135, rue Dorval, lot 6 518 164, district électoral des Monts - **GT2022-440**
- 

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu de refuser, à la suite des recommandations du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émises le 7 septembre 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale identifiés au tableau en annexe du sommaire décisionnel en lien avec la présente résolution, afin qu'il en fasse partie intégrante, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Ces plans sont refusés pour les motifs suivants :

- Les dimensions des aires de stationnement projetées par rapport aux dimensions des cours avant sont nettement plus élevées que celles des lots voisins.
- Les espaces pour l'entreposage de la neige dans les cours avant sont insuffisants.
- La majorité des bâtiments principaux voisins ont un revêtement de maçonnerie sur la totalité de la façade.
- Les espaces pour l'entreposage de la neige sur les lots projetés sont limités puisqu'un espace doit être conservé pour la plantation d'un arbre dans la cour avant et que des ouvertures sont prévues dans la cour latérale.

Il est proposé, si de nouveaux plans sont déposés, d'apporter les modifications suivantes :

- Réduire l'aire de stationnement à une largeur maximale de 6 mètres.
- Utiliser de la maçonnerie sur la façade principale dans une proportion de 50 % de la superficie du mur avant.

Les demandes sont ainsi mises en suspens afin de permettre aux requérants de présenter un projet modifié ou, à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**Versement d'une subvention à l'organisme *Les Loisirs Bourassa inc.* dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local, pour la réalisation de l'événement « Fête de quartier des Loisirs Bourassa - spécial 35<sup>e</sup> anniversaire » - **LS2022-161** (DA2618175)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 \$ à l'organisme *Les Loisirs Bourassa inc.* dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local,

pour l'organisation de l'événement « Fête de quartier des Loisirs Bourassa - spécial 35<sup>e</sup> anniversaire », prévu le 1<sup>er</sup> octobre 2022, au parc de la Terrasse-du-Bon-Air.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0142 Conclusion d'un contrat entre la Ville de Québec et *Go musique inc.* relativement à la vente d'un spectacle (Dossier 79130) - AP2022-610 (CT-2608984)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu :

- 1° D'autoriser la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *Go musique inc.* relativement à la vente d'un spectacle pour une somme de 95 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), le tout selon les conditions mentionnées au contrat annexé au sommaire décisionnel.
- 2° D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0143 Versement de vingt-neuf (29) subventions à vingt-sept (27) organismes pour des demandes déposées dans le programme de *Soutien aux dépenses de fonctionnement* et dans les autres programmes du *Cadre de soutien aux organismes reconnus*, pour la date de dépôt du 15 juin - LS2022-158 (CT-2617835, CT-2620947)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'autoriser le versement de vingt-neuf (29) subventions, pour un montant total de 231 185 \$, à vingt-sept (27) organismes pour des demandes déposées dans le programme de *Soutien aux dépenses de fonctionnement* et dans les autres programmes du *Cadre de soutien aux organismes reconnus*, pour la date de dépôt du 15 juin, et dont les subventions recommandées sont présentées dans le tableau joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0144 Versement d'une subvention à l'organisme *Corporation du Moulin des Jésuites* dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local - LS2022-170 (CT-2623066)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 \$ à l'organisme *Corporation du Moulin des Jésuites*, dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local, pour l'organisation de l'événement « Festival de l'Halloween à Charlesbourg : chasse aux fantômes! », le samedi 29 octobre 2022, au Moulin des Jésuites.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Circulation et stationnement**

---

### **CA4-2022-0145 Ordonnance numéro O-323 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue du Monarque, district électoral des Monts - [TM2022-129](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-323 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant le stationnement sur la rue du Monarque, relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CA4-2022-0146 Ordonnance numéro O-335 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Bigorre, district électoral des Monts - [TM2022-212](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-335 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant le stationnement sur la rue Bigorre, relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CA4-2022-0147 Ordonnance numéro O-337 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la 5<sup>e</sup> Avenue Ouest, district électoral de Saint-Rodrigue - [TM2022-220](#)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'adopter l'ordonnance numéro O-337 concernant le stationnement sur la 5<sup>e</sup> Avenue Ouest, conformément au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Autre**

---

**CA4-2022-0148 Adoption du calendrier 2023 des séances du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg - A4DA2022-004**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'adopter le calendrier 2023 des séances du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0149 Subvention au *Club des aînés actifs d'Orsainville* pour la publication du bottin de la saison 2022-2023 - A4DA2022-005 (CT-2622893)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu de verser une subvention de 100 \$ au *Club des aînés actifs d'Orsainville* pour la publication du bottin de la saison 2022-2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

**Matières nécessitant une consultation publique**

---

**Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3637, rue des Pimbinas, lot 1 282 001, quartier 4-2, district électoral des Monts**

---

Monsieur Michel Hubert, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3637, rue des Pimbinas, lot 1 282 001, quartier 4-2, district électoral des Monts.

Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Une citoyenne se prononce en faveur de la demande.

**CA4-2022-0150** **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3637, rue des Pimbinas, lot 1 282 001, quartier 4-2, district électoral des Monts - GT2022-439**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU4-2022-097 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émise le 7 septembre 2022, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputés conformes pour un bâtiment existant, situé sur le lot 1 282 001 du cadastre de Québec, correspondant au 3637, rue des Pimbinas, les éléments suivants:

- Une allée d'accès en partie devant la façade d'une largeur de 5 mètres au lieu de 3 mètres;
- Une implantation de l'aire de stationnement devant une partie de la façade du bâtiment principal d'une largeur de 5 mètres au lieu de 3 mètres;
- Un aménagement de l'aire de stationnement à plus de 4 mètres de la façade du bâtiment principal d'une largeur de 7,5 mètres au lieu de 7 mètres;
- Une allée piétonne contiguë à l'aire de stationnement sans différence de hauteur au lieu d'au plus 0,1 mètre.

Le tout, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 7480, 7490 et 7510, rue de l'Apogée, lot 6 414 048, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts**

---

Monsieur Michel Hubert, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 7480, 7490 et 7510, rue de l'Apogée, lot 6 414 048, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts.

Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Une citoyenne se prononce en faveur de la demande.

**CA4-2022-0151** **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 7480, 7490 et 7510, rue de l'Apogée, lot 6 414 048, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts - GT2022-408**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU4-2022-086 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émise le 17 août 2022, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme, pour un projet d'ensemble résidentiel, situé sur le lot 6 414 048 du cadastre du Québec, correspondant aux 7480, 7490 et 7510, rue de l'Apogée, une



deuxième remise détachée plutôt qu'une seule, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 235-237, 60<sup>e</sup> Rue Est, lot 1 149 022, quartier des Jésuites, district électoral de Saint-Rodrigue**

Monsieur Michel Hubert, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 235-237, 60<sup>e</sup> Rue Est, lot 1 149 022, quartier des Jésuites, district électoral de Saint-Rodrigue.

Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Une citoyenne félicite les élus et l'administration pour les analyses justes et détaillées des demandes de dérogations mineures.

**CA4-2022-0152 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 235-237, 60<sup>e</sup> Rue Est, lot 1 149 022, quartier des Jésuites, district électoral de Saint-Rodrigue - GT2022-364**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU4-2022-085 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émise le 17 août 2022, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputés conformes, pour un bâtiment isolé projeté de 12 logements, situé sur le lot 1 149 022 du cadastre du Québec, correspondant aux 235-237, 60<sup>e</sup> Rue Est, les éléments suivants :

- Un empiètement d'une saillie fermée de 60 % de la largeur du mur au lieu de 40 %;
- Un empiètement d'un escalier extérieur de 3,25 mètres dans la marge latérale, au lieu de 2 mètres;
- Aucune augmentation de la marge arrière par rapport au lot voisin 1 149 021 (245, 60<sup>e</sup> Rue Est) au lieu de 3 mètres supplémentaires.

Le tout, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Cette demande de dérogation mineure est accordée sous respect des conditions suivantes :

- Aménager au moins une case de stationnement par logement sur le lot 1 149 022 du cadastre du Québec.
- Installer une haie au feuillage persistant, sur toute la largeur du lot 1 149 022 du cadastre du Québec, correspondant aux cours latérales et arrière, et à la limite des lots voisins 1 149 021 et 1 149 026 du cadastre du Québec d'une hauteur minimale de 1 mètre à la plantation, afin de protéger des phares des voitures et préserver l'intimité des cours arrière des lots voisins 1 149 021 (245, 60<sup>e</sup> Rue Est) et 1 149 026 (230, 61<sup>e</sup> Rue Est) du cadastre du Québec.

- Planter un minimum de six (6) arbres, dont au moins quatre (4) le long du boulevard Henri-Bourassa et deux (2) le long de la 60<sup>e</sup> Rue Est. Les arbres plantés devront avoir, à la plantation, un tronc de 50 mm ou plus de diamètre, mesuré à 1,3 mètres au-dessus du sol.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

---

## **Projets de règlement**

---

## **Avis de motion**

---

## **Adoption des règlements**

---

**CA4-2022-0153** ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement et sur un terrain géré par la Ville relativement à certains stationnements, R.C.A.4V.Q. 210 - TM2022-264***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement et sur un terrain géré par la Ville relativement à certains stationnements* R.C.A.4V.Q. 210.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

## **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à

l'intention des membres du conseil.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 32, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Claude Lavoie  
Président de  
l'arrondissement